

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B376-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B376

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

05_6_03

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Commerce et artisanat

**Objet : Attribution de subventions aux associations de proximité
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la Communauté du Pays d'Aix. Il vous est proposé d'examiner 3 demandes de subvention pour lesquelles la Commission du Développement Économique du 9 septembre 2014 s'est prononcée pour un montant global de 1 430 euros.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centre- villes ou villages, font appel à la Communauté du Pays d'Aix.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

Les subventions retenues par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans les fiches « associations » annexées au rapport, accompagnées du budget prévisionnel 2014 correspondant.

■ **Pour les subventions au titre d'une manifestation :**

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	oui/nonConvention d'objectifs
2014-1371	Loterie du 10 au 30 septembre 2014	Association des Commerçants, artisans et professions libérales du Puy sainte Réparade (ACAPL)	L'animation du village ainsi que la défense des commerçants, artisans et des professions libérales dans l'intérêt de leur clients.	0€	2 350€	960€	960€	NON
2014-1372	Halloween (Octobre 2014)	Association des Commerçants, artisans et professions libérales du Puy sainte Réparade (ACAPL)	L'animation du village ainsi que la défense des commerçants, artisans et des professions libérales dans l'intérêt de leur clients.	0€	650€	250€	250€	NON
2014-1373	Tombola Noël (Décembre 2014)	Association des Commerçants, artisans et professions libérales du Puy sainte Réparade (ACAPL)	L'animation du village ainsi que la défense des commerçants, artisans et des professions libérales dans l'intérêt de leur clients.	0€	550€	220€	220€	NON
TOTAL				0€	3 550€	1 430€	1 430€	NON

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2011_A195 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission du Développement Économique et de l'Emploi en date du 9 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des 3 subventions détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessus, pour un montant total de 1 430 euros à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales du Puy-Sainte-Réparate (ACAPL) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2014 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N°2014_01371-72-73	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°121262	9 SEPTEMBRE 2014	25 SEPTEMBRE 2014	Non
Association des Commerçants, artisans et professions libérales du Puy Sainte Réparate (ACAPL)			
PRÉSIDENT	Monsieur Claude DHAINE		
SIÈGE	17, rue de la Bourgade - 13 610 LE PUY SAINTE REPARADE		
OBJET STATUTAIRE	ACAPL est une association regroupant les commerces et artisanats de la commune du Puy Sainte Réparate. Elle a pour but l'animation du village ainsi que la défense des commerçants, artisans et des professions libérales dans l'intérêt de leur clients.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La demande concerne 3 actions :</p> <p>-« La Loterie » du 10 au 30 septembre 2014. Les clients devront remplir à l'aide de tampons détenus par les commerçants une carte de fidélité. Il y aura ensuite un tirage avec des lots gagnants.</p> <p>- « Halloween »: en novembre 2014. L'association offre des bonbons et barbe à Papa avec animation couture.</p> <p>- « Tombola de Noël » en décembre 2014. Achat de billets de Tombola qui seront distribuées aux clients par les commerçants. Un tirage au sort permettra aux gagnants de recevoir des lots offert par les commerçants.</p>		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	La commune du Puy Sainte Réparate ne bénéficie pas d'un dispositif FISAC		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2014, l'association a sollicité sur un budget prévisionnel global de 4 180 € : Commune du Puy Sainte Réparate= 900 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS	3 550 €	MONTANT DEMANDÉ	1 430 €
MONTANT PROPOSÉ	1 430 €	TAUX DE COUVERTURE 2014	40,28%
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	0 €	TAUX DE COUVERTURE 2013	0%
OBSERVATIONS	<p><u>Tous les critères d'attribution ne sont pas respectés</u></p> <p>La subvention demandée dépasse 40% du budget prévisionnel des actions</p>		

CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011
(délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : a. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants b. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants c. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants d. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants e. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions	3850	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale		Commune (s) <i>Com. du Puy</i>	900
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix	1430
Entretien et réparation		<i>Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014</i>	
Assurances	150	<i>Détail par service</i>	
Documentation	100		
Divers			
62 - Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		Fonds Européens	
Frais postaux et de télécommunication	60	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Services bancaires	60	Autres (à détailler)	
Divers			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts		Cotisations	1850
Charges sociales		Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DÉPENSES :	4180	TOTAL RECETTES :	4180

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Le Puy Ste Réparate* le *9 / 06 / 2014*
 Signature du Président



Cachet de l'Association
**Association des
 commerçants, Artisans
 et Professions libérales du
 Puy Ste Réparate - Loi 1901**

2014-01371

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 20 au 30 Septembre 2014
Lieu(x) de réalisation	Le Puy
Contenus et objectifs de l'action	loterie avec carte de fidélité
Public(s) ciblé(s)	les habitants du Puy
Nombre de participants / exposants	37
Nombre de spectateurs / visiteurs	200
Durée de l'action	3 semaines
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2350	Vente	
Prestations de services		Autres produits	1090
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	300
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	960
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	2350	TOTAL PRODUITS :	2350

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de ...960...€ représente ...40,85... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Le Puy... Cachet de l'Association :
Le ...9.../.../...2014

Association des
commerçants, Artisans
et Professions libérales du
Puy Ste Réparate - Loi 1901

9

2014-0137C

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fourni par le service.

Date de mise en œuvre prévue	NOVEMBRE
Lieu(x) de réalisation	Le Puy
Contenus et objectifs de l'action	appel aux Bénévoles Bénéf. et Pape au village
Public(s) ciblé(s)	11 enfants
Nombre de participants / exposants	37
Nombre de spectateurs / visiteurs	250
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	400,-	Vente	
Prestations de services	250,-	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s) <i>du Puy</i>	400,-
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	250
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASRA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	650,-	TOTAL PRODUITS :	650

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 250 € représente 38,46 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Le Puy le 3/10/2014 Cachet de l'Association :

Association des
commerçants, Artisans
et Professions libérales de
Puy Ste Réparate - Loi 1901

2014-01373

3/

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Décembre 2014
Lieu(x) de réalisation	Le Puy
Contenus et objectifs de l'action	Remise de Billets de Tombola à l'usage
Public(s) ciblé(s)	La commune de Le Puy Ste Réparate
Nombre de participants / exposants	37
Nombre de spectateurs / visiteurs	400
Durée de l'action	1 au 20 / 12 / 2014
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	300,-	Vente	
Prestations de services	250,-	Autres produits	Gâteaux 130
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		État (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s) Le Puy	200,-
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	20,-
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASBA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	550,-	TOTAL PRODUITS :	550,-

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 200,- € représente 40,0 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Le Puy
Le 9/12/2014
Cachet de l'Association :

Association des
commerçants, Artisans
et Professions libérales du
Puy Ste Réparate - Loi 1901

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014